

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....²⁷⁴ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET (PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE GUECKEDOU-KONDEMBADOU) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS KOWEITIEEN POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE, SIGNE LE 23 MAI 2017.

N° DU PRET : 971.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/043/AN du 11 septembre 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....²⁷¹ /PRG/SGG du ¹⁷ OCT. 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/043/AN du 11 septembre 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt (Projet de réhabilitation de la Route Gueckédou-Kondembadou) entre la République de Guinée et le Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe, signé le 23 mai 2017.

N° DU PRET : 971.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ¹⁷ OCT. 2017.....



Prof. ALPHA CONDE